

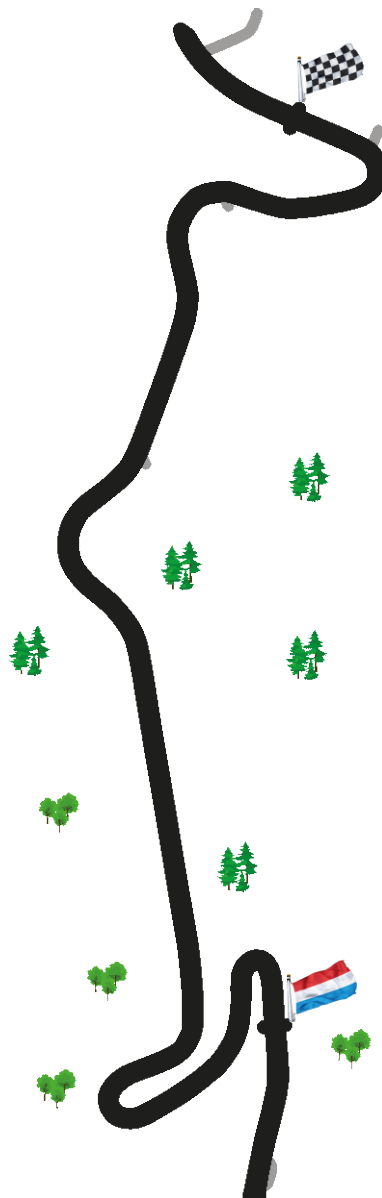


RÈGLEMENT PARTICULIER

31e EUROPEAN HILL RACE

Course de Côte ESCHDORF

03.05. - 05.05.2019





INDEX

		Page
	Programme	3
1.	Organisation	3-6
Article 1.1	<i>Comité d'Organisation, secrétariat</i>	3-4
Article 1.2	<i>Listes des officiels et chargés supportant la compétition</i>	4-5
Article 1.3	<i>Affichage officiel</i>	6
2.	Dispositions générales	6
Articles 2.1-2.4	<i>Bases de la compétition</i>	6
Article 2.5	<i>Parcours</i>	6
3.	Voitures admises	7-9
Article 3.2	<i>Groupes et classes (par ordre de départ)</i>	7-8
Articles 3.3-3.7	<i>Équipement de sécurité des voitures, carburant, préchauffage des pneumatiques, caméra embarquée</i>	9-10
4.	Équipement de sécurité des pilotes	10-11
5.	Concurrents et pilotes admis	11
6.	Engagements, responsabilité et assurance	11-13
Articles 6.1-6.9	<i>Demandes et droits d'engagement</i>	11-13
Art. 6.10-6.12	<i>Responsabilités et assurances</i>	13
7.	Réserves, modifications, texte officiel	14
8.	Obligations des participants	14-16
Article 8.1	<i>Numéros de compétition</i>	14
Article 8.2	<i>Mise en place au départ</i>	14-15
Article 8.3	<i>Publicité</i>	15
Article 8.4	<i>Signalisation et comportement sur le parcours</i>	15-16
9.	Vérifications administrative et technique	16-17
Article 9.1	<i>Vérification administrative</i>	16
Article 9.2	<i>Vérification technique</i>	16-17
10.	Déroulement de la compétition	17-19
Article 10.1	<i>Départ, arrivée et chronométrage</i>	17-18
Art. 10.2-10.3	<i>Essais et course</i>	18
Article 10.4	<i>Aide extérieure</i>	18-19
11.	Parc fermé, contrôle final	19
12.	Classements, réclamations et appels	19-21
Article 12.1	<i>Classements officiels</i>	19-20
Art. 12.2-12.3	<i>Réclamations, appels</i>	20-21
13.	Remise des prix et coupes	21-22
14.	Dispositions particulières (parc d'assistance, briefing écrit, contrôle d'alcoolémie, utilisation de motocycles etc.)	22-23



Programme

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS	16.04.2019	à 24h00 à l'adresse de l'organisateur
VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES	03.05.2019 04.05.2019	de 13h00 à 18h30 de 07h00 à 07h30 *
VÉRIFICATIONS TECHNIQUES	03.05.2019 04.05.2019	de 13h30 à 19h00 de 07h30 à 08h00 *
1ère RÉUNION DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS AVEC LA DIRECTION DE COURSE	04.05.2019	à 08h15
AFFICHAGE DES AUTORISÉES AUX ENTRAÎNEMENTS	04.05.2019	à 08h45
ESSAIS CHRONOMÉTRÉS	04.05.2019	à partir de 09h15
AFFICHAGE DE LA LISTE OFFICIELLE DE DÉPART	04.05.2019	60 min. après la fin de la dernière montée d'essais
COURSE	05.05.2019	à partir de 08h30
AFFICHAGE DES RÉSULTATS PROVISOIRES	05.05.2019	après la fin de la dernière montée de course
REMISE DES PRIX (Groupes et Classes etc.)	05.05.2019	vers 19h15 (salle des fêtes)

* Sous réserve de présenter une excuse motivée

1. Organisation

L'UNION DES PILOTES Luxembourg a.s.b.l. organisera du 03 au 05.05.2019 la 31e course de côte « EUROPEAN HILL RACE » à Eschdorf (NEAFP). Cette épreuve sera disputée conformément au Code Sportif International 2019 de la FIA et ses Annexes, au Code Sportif National 2019, et au présent règlement particulier.

N° de Visa ACL Sport: **01/2019** en date du **11.03.2019**

1.1 Comité d'Organisation, secrétariat

Le président du Comité d'Organisation est :

PIER Alain
c/o Union des Pilotes
28a, route de Haller
L-6312 BEAUFORT
e-mail : office@hillrace.lu



L'adresse du Secrétariat de la Compétition est la suivante :

Jusqu'au 02.05.2019:

Union des Pilotes, c/o Rommes Alain 28a, route de Haller L-6312 BEAUFORT
email: office@hillrace.lu

À partir du 03.05.2019:

Ancienne mairie d'Eschdorf, Am Fourmichterwee, Eschdorf
*tél.: (+352)26 34 07 34/Fax: (+352)26 78 37 43/email: office@hillrace.lu

***IMPORTANT : Merci de bien vouloir adresser toute question par e-mail et de réduire les appels téléphoniques aux seuls cas de véritable urgence ! Merci de votre compréhension !**

1.2.1 Officiels

Directeur de course :	Alain PIER (O190)
Directeurs de course adjoints :	Annick FOLSCHETTE (O192) Heiko PETZOLD (O202)
Collège des commissaires sportifs :	
Président :	Norbert HARTZ (C018)
Membres :	Hans-Walter KLING (SPA1058468) Simone SCHLEIMER (C001)
Commissaires techniques :	
Président :	tba par additif
Membres :	tba par additif
Stagiaires :	tba par additif
ASS TCR Hill Climb Series:	tba par additif
Observateur ACL Sport:	Marc JOSEPH
Chronométrateur officiel :	EDV-Service T. STOLL / Michael STOLL (SPA1117701)
Chargé des relations-concurrents :	Sandra GOERGEN (O214)
Secrétaire de la compétition :	Steph BASCH (O222)



Secrétaire du Collège des :
commissaires sportifs

Steph BASCH (O222)

Médecin chef :

Dr Ludwig CARL (SPA1116452)

1.2.2 Chargés supportant la Compétition

Responsable de l'organisation :

Alain ROMMES

Responsables parcours :

Yves BRAQUET

Parc d'Assistance :

Tom KREIN

Parc Fermé :

Tom KREIN

Préposés pré-grille (Hôtel Braas) :

Tom KREIN

Juge de fait au pré-départ :

Jean-Paul THEISEN

Préposé au départ :

Nico FELTGEN

Responsable des commissaires de
piste :

Andreas KIRSCHNER

Service commissaires de piste :

Marshall Club Nürburgring

Ambulances :

Luxambulance s.à r.l.

Dépannage :

Éislécker Offroad Frënn
Garage BLOM Jang
ACL

Commentateurs de course :

Patrick WEBER
Uli KOHL

1.2.3 Juges de fait

Seront considérées comme juges de fait habilités à constater toute infraction toutes les personnes énumérées sub) 1.2.1 et 1.2.2 et leur personnel.



1.3 Tableau d'affichage officiel

Toutes les communications et décisions du directeur de course et/ou des commissaires sportifs ainsi que les résultats seront affichés sur le tableau d'affichage officiel situé devant le bureau officiel (ancienne mairie d'Eschdorf, Am Fourmichterwee, Eschdorf)

2. Dispositions générales

2.1 La compétition sera organisée en conformité avec les dispositions du Code Sportif International de la FIA (« le Code ») et à ses annexes, du Code Sportif National 2019 et au présent règlement particulier.

2.2 Du fait de leur inscription, les participants s'engagent à se soumettre aux dispositions ci-dessous et renoncent, sous peine de disqualification, à tout recours devant arbitres ou tribunaux non prévus par les Codes.

2.3 À défaut de respecter ces dispositions, toute personne ou groupement organisant une compétition ou y prenant part, perdra le bénéfice de la licence qui lui a été attribuée.

2.4 La compétition entre en ligne de compte pour :

- le CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES COURSES DE CÔTE DES VOITURES DE PRODUCTION 2019
- le CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES COURSES DE CÔTE DES VOITURES DE COMPÉTITION 2019
- le CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG « DÉBUTANTS » 2019
- le CHAMPIONNAT DU LUXEMBOURG DES DAMES 2019
- le DEUTSCHE AUTOMOBIL-BERG-MEISTERSCHAFT 2019
- la DMSB AUTOMOBIL-BERG-CUP 2019 (Div. 1)
- la DMSB AUTOMOBIL-BERG-CUP 2019 (Div. 2)
- les ASS TCR HILL CLIMB SERIES 2019
- la KW BERG-CUP 2019
- la KW BERG-CUP NATIONAL 2019
- le ADAC NORDRHEIN MEISTERSCHAFT BERGRENNEN 2019

2.5 Parcours

La compétition se déroulera sur le parcours de la RN 12 menant de la RN 15 vers Eschdorf et qui présente les caractéristiques suivantes :

- longueur : 1850 m
- pente moyenne 5,8 %
- dénivellation : 107 m
- pente maximum 7 %



3. Voitures admises

3.1.1 Le nombre des voitures admises est fixé à 190. (voir aussi art. 6.2)

3.1.2 Toutes les voitures doivent disposer d'un passeport technique national. S'y ajoutent les fiches d'homologation des voitures des groupes FIA en vigueur. Sont admises à participer toutes les voitures répondant aux prescriptions de l'Annexe J de la FIA respectivement à la réglementation nationale des ASN concernées qui correspondent à l'un des groupes énumérés sub 3.2.1.

3.2.1 La répartition des voitures admises dans cette compétition est la suivante (groupes et classes par ordre de départ !!!) :

Groupe NSU

Classe 39 : NSU Berg-Pokal (DMSB)

Groupe VH

Voitures de tourisme et GT

(G1, G2, H1, H2 suivant annexe K-FIA)

Classe 16 : -1600 ccm

Classe 17 : +1600--2000 ccm

Classe 18 : +2000 ccm

Voitures de Compétition (monoplaces et biplaces de course)

(GR, HR suivant annexe K-FIA)

Classe 19 : -1600 ccm

Classe 20 : +1600-2000 ccm

Classe 21 : +2000 ccm

Groupe G (DMSB)

Classe 40 : LG7 + LG6 + LG5

Classe 41 : LG4 + LG3

Classe 42 : LG2 + LG1

Groupe N+R1+*CTC/CGT(DMSB)

Classe 1 : -1400 ccm

Classe 2 : +1400-1600 ccm

Classe 3 : +1600-2000 ccm

Classe 4 : +2000 ccm

Groupe A+WRC+Super1600+R2+R3+F(DMSB)+*CTC/CGT(DMSB)

Classe 5 : -1400 ccm

Classe 6 : +1400-1600 ccm

Classe 7 : +1600-2000 ccm

Classe 8 : +2000 ccm

Groupe S20 (S2000 Circuit et Rallye confondus)+R4+R5

Classe 9 : -1600 ccm

Classe 10 : +1600-2000 ccm

Classe 11 : +2000-3000 ccm

Classe 12 : +3000 ccm



Groupe E1-National+E1-FIA+E1-EX+E1-Bergrennen(DMSB)+H(DMSB)+*CTC/CGT(DMSB)+FS(DMSB)+Groupes nationaux assimilés (p. ex. : E1, S(RACB), F2000/FC/GTTS(FFSA), InterSwiss....)

Classe **22a :	-1150 ccm
Classe **22b :	+1150-1400 ccm
Classe **22c :	+1400-1600 ccm
Classe 23 :	+1600-2000 ccm
Classe 43 :	H-Diesel -2000 ccm
Classe 24 :	+2000-3000 ccm
Classe 25 :	+3000 ccm

Groupe TCR

Classe 44:	ASS TCR Hill Climb Series
------------	---------------------------

Groupe GT (GT1, GT2, GT3, GT4, RGT) + GTsérie (FFSA)

Classe 13 :	-2000 ccm
Classe 14 :	+2000-3500 ccm
Classe 15 :	+3500 ccm

Groupe CM (FFSA, RFEDA, DMSB)

Classe 38 :	- 1003 ccm
-------------	------------

Groupe E2-SH

Classe 26 :	-1600 ccm
Classe 27 :	+1600-2000 ccm
Classe 28 :	+2000 ccm-3000 ccm
Classe 29 :	+3000 ccm

Groupe E2-SC+CN+C3+CSC(DMSB)+Groupes nationaux assimilés (p.ex. : CN/CNF/CNplus(FFSA)...))

Classe 30 :	-1600 ccm
Classe 31 :	+1600-2000 ccm
Classe 32 :	+2000 ccm-2500 ccm
Classe 33 :	+2500-3000 ccm
Classe 45 :	OpenSC limité -4000ccm (p.ex. : CNplus(FFSA))

Groupe E2-SS+D(F3)+monoplaces historiques du « Deutsche Automobil-Bergmeisterschaft » (DMSB Automobil-Berg-Cup Div.2)+Groupes nationaux assimilés

Classe 34:	-1600 ccm
Classe 35 :	+1600-2000 ccm
Classe 36 :	F3
Classe 37 :	+2000-3000 ccm
Classe 46 :	OpenSS (p.ex. : UK single seater(MSA))

*(*les voitures des groupes CTC/CGT sont réparties selon le règlement DMSB 2019 Deutsche Automobil-Berg-Meisterschaft (Div. 1) :*

CTC/CGT (Div. 1.1, 1.2, 1.3, 6, 6.1, 6.2, 9) : Groupe N

CTC/CGT (Div. 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 4.1, 4.2, 4.3, 7, 7.1, 7.2) : Groupe A

CTC/CGT (Div. 5, 8, 8.1, 10, 11, 12) : Groupe E1)

*(**Pour le calcul des points aux championnats, coupes et trophées luxembourgeois, les classes 22a, 22b et 22c sont considérées comme classe unique 22a+22b+22c=22 (0-1600 ccm)*

3.2.2 Pour toutes les voitures des groupes internationaux FIA (N, A, GT,....), les prescriptions de l'Annexe J de la FIA sont de vigueur. Toutes les voitures doivent correspondre au Code Sportif National 2019 de l'ACL Sport.



3.2.3 Pour les voitures des groupes non FIA: l'équipement de sécurité doit être conforme à la réglementation nationale de leur ASN et sous réserve que les automobiles concernées présentent un passeport technique dûment approuvé par leur ASN.

3.2.4 Pour toutes les voitures engagées dans l'un des championnats allemands (y inclus la KW-Berg-Cup), toutes les prescriptions techniques spécifiques du DMSB s'appliquent, notamment en matière de poids, d'émissions sonores et de catalyseur.

3.2.5 Le bruit engendré par une voiture doit être conforme à l'annexe J du CSI/FIA en vigueur. Pour les voitures engagées dans l'un des championnats allemands (y inclus la KW-Berg-Cup), les prescriptions spécifiques du DMSB s'appliquent.

3.2.6 En matière de coefficient de suralimentation, la réglementation FIA annexe J correspondant au Groupe FIA respectif est appliquée. Pour les voitures des groupes R3T (jusqu'à 1620 ccm) et R3D (jusqu'à 2000 ccm), aucun coefficient de calcul de cylindrée ne sera appliqué.

Pour les voitures du groupe E1 (y inclus tous les groupes assimilés), le coefficient de suralimentation est de 1,7 pour les moteurs à essence et de 1,5 pour les moteurs diesel. Pour les moteurs avec compresseur mécanique (essence et diesel), la cylindrée effective est multipliée par 1,4. Lors d'une combinaison de plusieurs turbos respectivement compresseurs ou encore d'un turbo avec un compresseur, le coefficient est porté à 2. Pour les moteurs rotatifs, le mode de calcul est le suivant : $1,5 \times (\text{volume maximum} - \text{volume minimum})$. Pour le calcul de la cylindrée, la valeur du cercle 3,1416 est à appliquer.

3.3 Équipements de sécurité

L'équipement de sécurité de toutes les voitures doit être conforme à l'Annexe J de la FIA et au Code Sportif National de l'ACL Sport.

Chaque pilote doit faire en sorte qu'une bâche étanche de minimum 3x4 mètres résistant aux hydrocarbures soit placée à l'endroit où des travaux seront effectués sur sa voiture, et ce afin d'éviter toute pollution par fuite accidentelle etc. Chaque pilote doit de même s'assurer qu'un extincteur d'au moins 5 kg est disponible dans la zone de paddock où il s'installe.

3.4 Toute voiture n'offrant pas un caractère de sécurité suffisant ou non conforme aux règlements en vigueur sera refusée ou disqualifiée de la compétition.



3.5 Carburant

Seul le carburant conforme aux dispositions de l'Annexe J pourra être utilisé. Le biodiesel, conforme à la norme DIN EN 14214 est autorisé. Cependant, pour les classes 45 et 46, les voitures pourront utiliser un carburant (ou une énergie alternative) conforme à la réglementation nationale de leur ASN, sous condition que l'organisateur en soit informé au moment de l'inscription. Les automobiles électriques et hybrides sont exclus.

3.6 Préchauffage des pneumatiques

Toute forme de préchauffage des pneumatiques avant le départ est interdite et peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la disqualification. (y compris les couvertures chauffantes et le traitement chimique)

3.7 Caméra embarquée (on-board camera)

Aucune caméra de type « GoPro » et similaires ne pourra être fixée, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de la voiture moyennant un pied de fixation avec ventouse. Les seules fixations autorisées seront celles qui disposeront d'un pied collable voire vissable. Toute caméra devra être sécurisée par un fil de fer d'un diamètre d'au moins 3 millimètres solidement fixé et dont la longueur ne pourra dépasser 20 centimètres.

Toute installation de caméra devra être contrôlée et autorisée par un commissaire technique.

En cas d'accident, quelle que soit la cause la carte mémoire devra être mise à disposition des commissaires sportifs et techniques, du directeur de course et du délégué de sécurité de l'épreuve sur simple demande afin de pouvoir retracer les causes de l'accident respectivement de l'incident.

4. Equipement de sécurité des Pilotes

Pendant les manches d'essais et de course, tous les pilotes devront

- porter un casque aux normes FIA en vigueur
- porter un dispositif de retenue de la tête (HANS) aux normes FIA en vigueur (sauf pour les pilotes des voitures VHC classes 16-21 auxquels le système HANS est fortement recommandé)
- porter des vêtements (comprenant combinaison, masque ou cagoule, gants, sous-vêtements, chaussettes...) résistants au feu, normes FIA en vigueur
- être solidement maintenu sur le siège par le harnais de sécurité normes FIA en vigueur (siège et harnais)
- garder sa vitre latérale fermée dans le cas d'une voiture fermée

Ces obligations valent également pour le convoi par le parcours des voitures de la zone de pré-grille d'arrivée (ancien Hôtel Braas) vers la zone de pré-grille de départ, ainsi que tous les déplacements à l'intérieur du parc d'assistance, sauf pour le port du



casque et du système HANS dans le cas des voitures fermées, qui sont toutefois vivement recommandés lors du convoi.

5. Concurrents et pilotes admis

5.1 Est admise comme concurrent toute personne physique ou morale, titulaire d'une licence internationale ou nationale de concurrent valable pour l'année en cours.

5.2 Le pilote doit obligatoirement être détenteur d'un permis de conduire automobile valable de la catégorie B et titulaire d'une licence internationale ou nationale de pilote valable pour l'année en cours.

5.3 Conformément à l'article 2.3.7. du Code Sportif International de la FIA, tout concurrent et pilote étranger au pays organisateur doit être en possession d'une autorisation de participation écrite de l'ASN qui a établi sa licence (même sous forme d'une simple note sur la licence).

6. Engagements, responsabilité et assurance

6.1 Les demandes d'engagement

Les demandes d'engagement seront prises en compte à partir de la publication du règlement particulier. Le bulletin d'engagement est à remplir complètement et lisiblement et avec les **deux signatures du pilote et du concurrent !** Le formulaire est à envoyer par par voie postale ou par e-mail à l'adresse suivante :

UNION DES PILOTES a.s.b.l.
c/o Rommes Alain
28a, route de Haller
L-6312 BEAUFORT
Email : inscrip@hillrace.lu

La clôture des engagements est fixée au : mardi 16.04.2019 à 24h00

Passé ce délai, plus aucun bulletin d'engagement ne pourra être pris en considération.

Les pilotes participant au « Deutsche Automobil-Berg-Meisterschaft » et/ou « KW Berg-Cup » doivent obligatoirement et clairement l'indiquer sur leur bulletin d'engagement.

La dénomination de la voiture doit être identique à celle de la fiche d'homologation et/ou du passeport technique. Il doit être clairement indiqué sur le bulletin d'engagement à quel Groupe FIA ou national la voiture appartient.

Pour la dénomination des voitures des Groupes E2-SC et E2-SS (et assimilés), il est obligatoire d'indiquer sur le bulletin d'engagement la dénomination complète y inclus la



marque du moteur (!!!) et le type de la voiture (p. ex. : Reynard-Mugen 97D, Osella-Zytek Pa30, Dallara-Mercedes F305, Norma-BMW M20FC....) !

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout bulletin d'engagement incomplètement ou illisiblement rempli.

Dès réception du bulletin d'engagement par l'organisateur, le pilote recevra un accusé de réception par courriel. Cependant **la confirmation d'engagement** ne sera envoyée à chaque pilote et publiée sur le site www.hillrace.lu sous forme de la liste des engagés qu'en date du vendredi, 26.04.2019.

Par le fait d'apposer leurs signatures sur le bulletin d'engagement, le concurrent et le pilote se soumettent aux seules juridictions sportives reconnues par le Code Sportif International 2019 et le Code Sportif National 2019, ainsi qu'aux dispositions du présent règlement particulier.

6.2 Le nombre maximum de participants admis est fixé à 190, dont les premiers 120 engagements reçus et **payés** par des pilotes engagés dans l'un des championnats, trophées, challenges ou coupes luxembourgeois et allemands (y inclus KW-Berg Cup), ainsi que des ASS TCR Hill Climb Series seront retenus prioritairement. Au cas où le nombre maximum de 190 inscriptions serait dépassé, l'organisateur se réserve le droit de sélectionner les autres inscriptions retenues et ce choix sera entièrement à la discrétion de l'organisateur sans devoir s'en justifier. Par ailleurs, l'organisateur se réserve le droit de refus d'un engagement pour tout autre motif tels que bulletin d'engagement rempli de façon incomplète ou illisible, agissements contraires aux intérêts de l'organisateur ou de la compétition dans le passé, etc...

6.3 Changement de voiture

Un changement de voiture après la clôture des engagements n'est permis que si la nouvelle voiture appartient au même groupe et à la même classe que la voiture remplacée et ceci au plus tard lors du contrôle administratif.

6.4 Un changement de concurrent ou de pilote après la clôture des engagements n'est pas autorisé.

6.5 Chaque pilote pourra s'engager au maximum sur une voiture. Les doubles départs (1 pilote pour 2 voitures ou 1 voiture pour 2 pilotes) ne sont pas autorisés.

6.6 Droits d'engagement

Les droits d'engagement (assurance incluse) sont fixés à :

En cas de paiement par virement bancaire :

- **180 €** avec publicité de l'organisateur
- **300 €** sans publicité de l'organisateur



WWW.HILLRACE.LU

En cas de paiement en liquide sur place :

- **230 €** avec publicité de l'organisateur
- **350 €** sans publicité de l'organisateur

UNIQUEMENT LES ENGAGEMENTS PAYÉS SONT PRIS EN CONSIDÉRATION

Les pilotes dont l'inscription se verrait refusée en seront avertis par e-mail dans les meilleurs délais.

Paiement seulement à l'avance par virement/versement sur le compte de l'Union des Pilotes Luxembourg:

**BCEE IBAN : LU82 0019 1300 0717 1000
 BIC : BCEELULL**

**Une preuve de paiement est demandée avec cachet virement exécuté !
Les chèques ne sont pas acceptés !**

6.7 L'engagement ne sera accepté que s'il est reçu dans le délai fixé à l'article 6.1. et après réception de paiement

6.8 Les droits d'engagement comprennent dans tous les cas la prime d'assurance responsabilité civile du concurrent et du pilote, ainsi que les numéros de compétition nécessaires.

6.9 Les droits d'engagements seront intégralement remboursés en cas de refus d'inscription ou d'annulation de la compétition. En cas de forfait les droits d'engagement ne seront remboursés que si le concurrent présente une excuse valable par écrit (e-mail accepté) ou téléphone avant la clôture des vérifications administratives (4.5.2019 à 7.30 heures), ceci moyennant une retenue de pénalité de 25 €.

6.10 Chaque participant circule sous sa propre responsabilité. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis des concurrents, pilotes, aides et tiers pour les dommages causés aux personnes et aux choses. Chaque concurrent/pilote est totalement responsable de son ou de ses assurances personnelles.

6.11 Conformément aux prescriptions légales, l'organisateur a conclu une assurance de responsabilité civile organisation avec une limite de garantie de 12.500.000 € ainsi qu'une assurance de responsabilité civile circulation avec une limite de garantie de 12.500.000 € et de 1.250.000 € pour les dommages matériels provoqués par incendie, jet de flammes ou explosion.

6.12 L'assurance responsabilité civile de l'organisateur est valable pour toute la durée de la compétition, tant durant les essais officiels et les montées de course, que pour les déplacements du lieu de stationnement au tracé de compétition et le retour.



7. Réserves, modifications, texte officiel

7.1 L'organisateur se réserve le droit de compléter ou d'apporter des modifications au présent règlement particulier et ceci avec l'approbation de l'ACL Sport respectivement des commissaires sportifs de la compétition. Il se réserve aussi le droit d'annuler ou d'arrêter la compétition en cas de participation insuffisante, de force majeure ou d'évènement imprévisible, et ce sans aucune obligation d'indemnisation.

7.2 Toutes les modifications et dispositions complémentaires seront portées le plus rapidement possible à la connaissance des participants au moyen d'additifs datés et numérotés au tableau d'affichage officiel qui feront partie intégrante du règlement.

7.3 Les commissaires sportifs ont l'autorité de décider sur tout cas non prévu au règlement particulier.

7.4 En cas de contestation au sujet de l'interprétation du présent règlement, seul le texte rédigé en français fera foi.

8. Obligations des participants

8.1 Numéros de Compétition

8.1.1 Chaque participant recevra de l'organisateur deux jeux de numéros de compétition qui devront être apposés de façon bien visible de chaque côté de la voiture pendant toute la durée de la compétition. Les voitures sans leurs numéros de compétition corrects ne seront pas admises au départ.

8.1.2 L'octroi des numéros de compétition est du ressort de l'organisateur.

8.1.3 À la fin de la compétition, avant de quitter le parc d'assistance, les numéros devront être retirés (voitures remorquées exceptées).
En cas d'infraction, le concurrent et pilote seront passibles d'une amende de 65 €.

8.2 Mise en place au départ

8.2.1 Les pilotes devront se tenir à la disposition du directeur de course au moins une heure avant leur départ et se ranger dans la file de pré-grille (ancien Hôtel Braas, Am Haesbisch/An der Huuscht) à l'heure prévue sur leur fiche de départ.
Les pilotes assumeront les conséquences d'une éventuelle ignorance des dispositions ou changements d'horaire qui pourraient se décider avant le départ.

8.2.2 Le pilote qui ne se présente pas à la file de pré-grille ou au départ à son heure pourra être exclu de la montée de course.

8.2.3 Il est interdit aux pilotes de préchauffer mécaniquement leurs pneumatiques par déplacement de leurs voitures avant la zone de départ. Les couvertures chauffantes



sont également interdites, de même que tout traitement chimique. Avant la zone de départ, les Pilotes doivent réduire au maximum l'espace entre les voitures. Des juges de faits veilleront au bon déroulement dans la zone de pré-départ ainsi qu'au respect de l'interdiction des couvertures chauffantes durant toute la durée de la compétition.

Lors de la descente au départ en convoi, les pilotes doivent impérativement porter leurs harnais de sécurité. Pour les voitures ouvertes, le pilote doit aussi porter le casque/HANS, ce qui est aussi fortement recommandé pour les voitures fermées.

8.3 Publicité

8.3.1 L'apposition de motifs et d'inscriptions publicitaires conformes aux règlements de la FIA est autorisée à condition qu'ils n'entravent pas la lecture facile des numéros de compétition.

Les vitres latérales et arrières, de même que le pare-brise doivent rester vierges, à l'exception :

- d'une bande de maximum 8 cm de haut en haut du pare-brise.
- d'inscriptions sur les vitres latérales et arrières qui n'entravent pas la visibilité du pilote.

Toute publicité à caractère politique, religieuse ou immorale est interdite. La publicité doit respecter la loi luxembourgeoise en vigueur, notamment en ce qui concerne les prescriptions en matière de publicité pour le tabac.

8.4 Signalisation et comportement sur le parcours

8.4.1 La fermeture et l'ouverture de la piste seront signalées par le passage de la voiture du directeur de course, équipée comme suit :

Drapeau ou gyrophare rouge = fermeture de la piste
Drapeau ou gyrophare vert = ouverture de la piste

La signalisation suivante pourra être utilisées pendant les manches d'essais et de course et devra être strictement respectée :

Drapeau rouge	Arrêt immédiat et absolu
Drapeau jaune <u>Toujours présenté agité</u>	Danger proche ou immédiat, réduisez votre vitesse et soyez prêt à stopper
Drapeau jaune à bandes rouges verticales	Surface glissante, changement d'adhérence
Drapeau bleu	Un concurrent cherche à vous dépasser
Drapeau à damier noir et blanc	Fin de la manche (ligne d'arrivée)



En cas de non-respect répété voire consécutif du drapeau rouge, le pilote sera disqualifié avec effet immédiat.

8.4.2 Il est strictement interdit sous peine de disqualification et sous réserve d'autres sanctions et de la transmission du cas à l'ASN concernée :

- d'emprunter une route ouverte à la circulation.
- de déplacer une voiture en travers ou en sens inverse de la course, sauf sur ordre d'un commissaire de piste ou du directeur de course
- de poursuivre sa montée lors d'un drapeau rouge.

8.4.3 Dans le cas où un pilote doit interrompre sa manche sur ennui mécanique ou autre, il parquera immédiatement sa voiture au bord de la piste et respectera les ordres des commissaires de piste et de la direction de course.

8.4.4 Si lors d'une manche de course, un pilote est gêné ou ralenti par un autre concurrent, il devra rejoindre l'arrivée du parcours et un nouveau départ pourra lui être accordé, sur décision du directeur de course.

Si lors d'une manche d'essai ou de course, un pilote est arrêté par la présentation d'un drapeau jaune ou rouge, il respectera obligatoirement les ordres des commissaires de piste.

9. Vérifications administratives et techniques

9.1 Vérification administrative

9.1.1. Les vérifications administratives auront lieu :
à Eschdorf, ancienne mairie, Am Fourmichterwee
le 3.5.2019 de 13h00 à 18h30

*le 4.5.2019 de 7h00 à 7h30 (*sous condition d'une excuse valable)

9.1.2 Les participants peuvent se faire représenter aux vérifications administratives.

9.1.3 Le participant présentera spontanément les documents suivants :

- licences de concurrent (resp. la procuration le cas échéant) et/ou de pilote
- permis de conduire de la catégorie B du pilote
- le cas échéant le bulletin d'engagement original
- autorisation écrite pour les participants étrangers pour autant qu'elle n'ait été ni jointe à l'engagement, ni spécifiquement notée sur leurs licences.
- preuve de paiement des droits d'engagement
- dans le cas d'une voiture louée ou prêtée, une attestation datée du propriétaire de la voiture engagée autorisant l'utilisation en compétition ce jour à Eschdorf de ladite voiture (signature du propriétaire obligatoire)



WWW.HILLRACE.LU

9.2 Vérification technique

9.2.1 Les vérifications techniques se dérouleront :

à Eschdorf, An der Huuscht

le 3.5.2019 de 13h30 à 19h00

*le 4.5.2019 de 7h30 à 8h00 (sous condition d'une excuse valable)

9.2.2 Pour l'identification des voitures et le contrôle des mesures de sécurité (y inclus l'équipement complet du pilote), les voitures seront obligatoirement présentées aux vérifications techniques.

9.2.3 Sur demande, la présentation du passeport technique national est obligatoire pour toutes les voitures. La présentation de la fiche d'homologation est obligatoire pour les voitures concernées. Dans le cas contraire, la vérification de la voiture pourra être refusée.

9.2.4 Les participants qui se présenteraient aux vérifications techniques après l'heure seront passibles d'une pénalité pouvant aller jusqu'à la disqualification, à la discrétion des commissaires sportifs. Toutefois, les commissaires sportifs pourront autoriser, de leur propre jugement, le contrôle des voitures dont les concurrents/pilotes pourront justifier que leur retard est dû à un cas de force majeure.

9.2.5 Les vérifications techniques ne constituent pas une attestation de conformité de la voiture aux règlements en vigueur.

9.2.6 À l'issue des vérifications, la liste des participants admis aux essais sera publiée et affichée par l'organisateur sur le panneau officiel.

10. Déroulement de la Compétition

10.1 Départ, arrivée et chronométrage

10.1.1 Le départ a lieu la voiture arrêtée et moteur en marche.

L'ordre de départ par groupe et classe sera établi suivant l'art. 3.2 du présent règlement ainsi que de la liste des engagés, ceci dans l'ordre décroissant des numéros de départ à l'intérieur de chaque classe. Sauf autorisation des commissaires sportifs et du directeur de course, aucune voiture ne pourra prendre le départ en dehors de son ordre de départ. Toutefois, les commissaires sportifs et le directeur de course ont toute faculté de modifier l'ordre des départs en fonction des circonstances.

10.1.2 Sauf autorisation expresse des commissaires sportifs, aucune voiture ne pourra prendre le départ en dehors de son groupe.

En cas de force majeure, le directeur de course avec l'accord des commissaires sportifs pourra autoriser un nouveau départ.

10.1.3 Toute voiture ayant déclenché le dispositif de chronométrage sera considérée comme partie et n'aura aucun droit à un second départ.



10.1.4 Tout refus ou retard au départ entraînera l'exclusion de la montée.

10.1.5 L'arrivée sera jugée lancée, la manche se termine par le passage de la ligne d'arrivée. La vitesse doit immédiatement être fortement réduite (rouler au pas jusqu'à son emplacement au parc d'assistance !).

10.1.6 Le chronométrage sera effectué au moyen de cellules photoélectriques et avec une précision d'au moins 1/100^e de seconde.

10.2 Essais

10.2.1 Il est strictement interdit de s'entraîner en dehors des heures d'essais officielles. Le vendredi 3 mai 2019, les reconnaissances du parcours en véhicule motorisé seront limitées aux seules heures affichées au tableau d'affichage officiel et ceci dans le respect du Code de la Route (vitesse limitée, interdiction de franchir les lignes continues au sol,...).

10.2.2 Les essais officiels chronométrés se dérouleront selon l'horaire officiel.

10.2.3 Seules les voitures ayant passées les vérifications techniques seront admises aux essais chronométrés.

10.2.4 Tout pilote sera obligatoirement tenu à prendre part à au moins un départ aux essais et avoir été crédité d'un temps d'essai pour être admis au départ de la course. Les cas particuliers seront soumis aux commissaires sportifs. La liste officielle des concurrents et pilotes admis à prendre le départ de la course sera affichée 60 minutes après la fin des essais chronométrés.

10.3 Course

10.3.1 Les manches de course auront lieu successivement le même jour selon l'horaire officiel.

10.3.2 La compétition se disputera en 3 montées, sauf cas de force majeur. Le classement sera établi sur base du **meilleur temps** réalisé par chaque pilote (sauf exceptions sous point 12.1.3).

10.4 Aide extérieure

10.4.1 Toute aide extérieure entraîne la disqualification.

10.4.2 Les voitures arrêtées sur le parcours ne seront remorquées que sur ordre de la direction de course.

10.4.3 Dans les zones de pré-grille (ancien Hôtel Braas et file de pré-grille avant la zone de pré-départ), un changement de pneumatiques est autorisé, sans toutefois pouvoir perturber l'ordre de mise en place ou de départ, respectivement l'heure de convoi ou de



départ. En cas de changements des conditions météorologiques, la direction de course en accord avec les commissaires sportifs décidera de la procédure nécessaire.

11. Parc fermé, Contrôle final

11.1 Parc fermé

11.1.1 À la fin de la compétition (dernière manche de course), le parc d'assistance, y inclus le parcours entre la ligne d'arrivée et l'emplacement du concurrent au parc d'assistance, est placé sous le régime du parc fermé !

11.1.2 À la fin de la compétition, toutes les voitures classées resteront sous le régime du parc fermé jusqu'à ce que celui-ci soit levé par le directeur de course avec l'autorisation des commissaires sportifs après l'expiration du délai de réclamation et ce sous peine de mise hors course.

Uniquement pour les participants de la KW Berg-Cup, la durée du parc fermé est régie selon les dispositions des règlements sportifs respectifs (« Rahmen-Ausschreibung »).

Dans tous les cas d'infraction au régime du parc fermé constatés par l'un des juges de fait, les commissaires sportifs pourront prononcer une amende de EUR 125-250 contre le concurrent et/ou le pilote. Les instructions des responsables du parc d'assistance et de leur personnel sont à respecter scrupuleusement.

11.2 Contrôle complémentaire

11.2.1 Chaque voiture peut être soumise à un contrôle complémentaire par les commissaires techniques, ce tant à n'importe quel moment de la compétition que principalement après l'arrivée.

11.2.2 Une vérification complète et détaillée, prévoyant le démontage de la voiture, avec séquestration éventuelle de celle-ci, pourra être effectuée après l'arrivée, à la demande des commissaires sportifs, agissant d'office ou à la suite d'une réclamation.

12. Classements, réclamations et appels

12.1 Classements officiels

12.1.1 Le classement sera établi sur base du **meilleur temps** réalisé par chaque pilote.

12.1.2. En cas d'ex aequo, les pilotes concernés seront départagés suivant le temps réalisé lors de leur 2e meilleure montée de course. Si l'ex aequo persiste, le temps réalisé lors de la 3e meilleure montée sera pris en considération. Si l'ex aequo persiste encore, il persistera définitivement.



12.1.3 Les classements suivants seront établis :

- un classement final général scratch dans lequel figureront TOUS les concurrents classés
- un classement final général pour le Championnat du Luxembourg de la catégorie 1
- un classement final général pour le Championnat du Luxembourg de la catégorie 2
- un classement final par groupe
- un classement final par classe

Seul ce classement sur base du meilleur temps réalisé et reprenant tous les licenciés inscrits sera pris en compte pour la remise des prix (espèces et coupes).

Toutefois, des classements distincts sur base de l'addition des deux meilleurs temps réalisés par chaque pilote seront établis pour l'attribution des points aux :

- Deutsche Automobil-Berg-Meisterschaft 2019
- DMSB Automobil-Berg-Cup 2019 (Div. 1)
- DMSB Automobil-Berg-Cup 2019 (Div. 2)
- ADAC Nordrhein Meisterschaft Bergrennen 2019

reprenant uniquement tous les licenciés allemands (DMSB),

ainsi que pour l'attribution des points aux

- KW Berg-Cup 2019

reprenant TOUS les participants inscrits en Groupe E1-National+E1-FIA+E1-EX+E1-Bergrennen(DMSB) +H(DMSB)+*CTC/CGT(DMSB)+FS(DMSB)+Groupes nationaux assimilés (p. ex. : E1, S(RACB), F2000/FC/GTTS(FFSA), InterSwiss....) (classes 22a, 22b, 22c, 23, 43, 24 et 25).

12.2 Réclamations

12.2.1 Le délai de réclamation est de 30 minutes après l'affichage des résultats provisoires.

12.2.2 La procédure de réclamation est définie à l'article 31 du chapitre III de la partie II du Code Sportif National 2019.

12.2.3 La caution de réclamation s'élève à 250 €

12.3 Appels

12.3.1 L'appel contre les décisions du Collège des Commissaires Sportifs est régi selon les prescriptions du Code Sportif International de la FIA 2019 (cf. article 15) respectivement du Code Sportif National 2019 (cf. article 35 du chapitre III de la partie II).



12.3.2 La caution d'appel national s'élève à 2.000 €

13. Remise des prix et coupes

13.1 Prix et coupes

13.1.1 Les coupes suivantes seront distribuées :

- aux trois premiers du classement général
- aux trois premiers pilotes de voitures fermées (y inclus E2-SH + CM)
- aux trois premiers licenciés luxembourgeois de chaque catégorie (voitures de compétition et voitures de production)
- au premier pilote « Juniors » (nés après le 31.12.1993)
- la première dame
- au premier de chaque groupe
- aux 3 premiers de chaque classe

Classement général		Record de piste		
1 ^{ère} place	500 €	Record absolu	48,260 s.	250 €
2 ^{ème} place	400 €			
3 ^{ème} place	300 €			

Voitures fermées (y inclus E2-SH+CM)	
1.	500 €
2.	400 €
3.	300 €

Classement par Groupe:	1.	2.	3.
	150 €	/	/
Min. 7 participants	150 €	75 €	/
Min. 10 participants	150 €	100 €	75 €

Classement p. Classe:	1.	2.	3.
Min. 6 participants	160 €	80 €	50 €

Juniors (nés après le 31.12.1993) :

1. 200 €

Dame :

1. 200 €



13.1.2 Les prix en nature/coupes non retirés lors de la remise des prix resteront propriété de l'organisateur. Aucun prix ne sera envoyé.

13.1.3 Les prix en espèces doivent être retirés PERSONNELLEMENT ou par procuration écrite lors de la remise des prix, faute de quoi ils resteront acquis à l'organisateur.

13.1.4 Tous les prix sont cumulables.

13.2 Remise des prix

13.2.1 La participation à la remise des prix est une question d'honneur pour chaque participant.

13.2.2 La remise des prix aura lieu le 5.5.2019 environ 30 minutes après l'ouverture du parc fermé à la salle des fêtes, ancienne mairie d'Eschdorf, Am Fourmichterwee.

14. Dispositions particulières

14.1 Comportement dans la zone du parc d'assistance

14.1.1 À l'intérieur du parc d'assistance (à compter du franchissement de la ligne d'arrivée), toute circulation devra s'effectuer pendant toute la durée de la manifestation à vitesse très modérée (rouler au pas !!!) et avec la plus grande prudence, sous peine d'exclusion. Ceci vaudra aussi bien pour les voitures de compétition que pour tout véhicule d'accompagnement, y inclus les deux-roues ou quads!!! Les casques sont obligatoires pour tout mouvement en quad, moto etc..

14.1.2 Chaque concurrent/pilote devra respecter toutes les éventuelles instructions données par un responsable du parc d'assistance ou tout membre de l'organisation respectivement de la direction de course, ceci dès son arrivée à Eschdorf avant la compétition et notamment au sujet d'éventuels emplacements réservés dans la zone du parc d'assistance, ceci sous peine de disqualification.

14.1.3 Dans la zone du parc d'assistance, TOUS les emplacements se situant dans les rues dites « An der Driicht », « Op der Knupp », « An der Gaass » et « Op der Heelt » seront d'office RÉSERVÉS aux infrastructures des concurrents/pilotes désignées par et à la discrétion de l'organisateur sans devoir s'en justifier. AUCUN concurrent/pilote ne sera autorisé de s'installer dans cette partie de la zone d'assistance sans l'autorisation explicite de l'organisateur, ceci sous peine d'exclusion. Cette disposition pourra le cas échéant être élargie à d'autres endroits ponctuels de la zone du parc d'assistance à la discrétion de l'organisateur

14.1.4 Chaque concurrent/pilote veillera à ce que son équipe/écurie n'occupera que l'emplacement minimum nécessaire pour l'installation de son infrastructure. Après la compétition, il veillera à quitter cet endroit dans l'état de propreté initial.



14.1.5 Chaque pilote doit faire en sorte qu'une bâche étanche de minimum 3x4 mètres résistant aux hydrocarbures soit placée à l'endroit où des travaux seront effectués sur sa voiture, et ce afin d'éviter toute pollution par fuite accidentelle etc. Chaque pilote doit de même s'assurer qu'un extincteur d'au moins 5 kg est disponible dans la zone de paddock où il s'installe.

14.2 Briefing écrit

14.2.1 Un Briefing écrit dans les langues allemande et française sera distribué lors des vérifications administratives à tous les pilotes en mains propres. Le pilote attestera par sa signature s'être vu remettre ce document et de s'engager à prendre connaissance et respecter les dispositions y reprises.

14.3 Contrôle d'alcoolémie

14.3.1 Il peut être procédé à des tests d'alcoolémie dans le cadre d'un contrôle de sécurité qui peut avoir lieu avant ou à tout moment pendant la compétition. Ce contrôle peut soit être inopiné, soit être annoncé au préalable.

14.3.2 Le règlement et la procédure y relative sont définis à l'article 28 point B du chapitre III de la partie II du Code Sportif National 2019.

14.4 Utilisation de motos et quads

Tous les conducteurs de motos et/ou quads doivent être détenteurs d'un permis de conduire en cours de validité pour la catégorie concernée et porter un casque conforme au Code de la Route. En outre, les motos et/ou quads doivent être dûment immatriculés et assurés.